

PV N° 20
12 Avril 2023

Consultation des Procès-Verbaux

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 80

Match n° 24910969 Piriac Turballe Esm 1 / Montoir Cs 1 Seniors D1 Masculin groupe A du 02.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Montoir Cs pour en reporter le bénéfice à 1 du club de Piriac Turballe Esm suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Montoir Cs

Dossier n° 81

Match n° 24911350 Camoël Presqu'île Fc 1 / Pornichet Es 2 Seniors D2 Masculin groupe A du 02.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Pornichet Es pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Camoël Presqu'île Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Pornichet Es

Dossier n° 82

Match n° 24911821 St-Nazaire Méan 1 / Bouaye Fc 2 Seniors D2 Masculin groupe F du 02.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de St-Nazaire Méan pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Bouaye Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Nazaire Méan

Dossier n° 83

Match n° 24912324 Nantes Toutes Aides Fc 1 / Nantes St-Félix Ccs 1 Seniors D3 Masculin groupe E du 02.04.2023

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes St-Félix Ccs pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Nantes Toutes Aides Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux

- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes St-Félix Ccs

Dossier n° 84

Match n° 25611423 St-Nazaire Af 2 / Ent.Tcfc Ubcc E.Cens 1 Féminines U15 à 8 du 05.04.2023

La Commission décide de :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- Infliger les frais de droit de confirmation au club de l'Ent.Tcfc Ubcc E.Cens soit 50 €.

Dossier n° 85

Match n° 25101381 Joué Es 2 / Nantes Don Bosco 2 Seniors D5 Masculin du 09.04.2023

La Commission étudiera le dossier lors de sa prochaine réunion.

Réserves non confirmées – Observations d'après-match

En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

La Commission note que le club n'a pas confirmé sa réserve pour la rencontre ci-dessous et classe le dossier sans suite.

Samedi 08 avril 2023

Coupe U15 Intersport : Grandchamp As 1 – Vigneux Es 1